



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 17 novembre 2025, à 13h30, à la salle de l'église de St-Rémi, à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf
Luc Tremblay	Amherst
Pierre Bertrand	Montcalm
Jonathan Morgan	Arundel
Benoit Drouin	Huberdeau

Formant tous quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur Bernard Davidson est également présent.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Ratification de l'ordre du jour.
3. Ratification du procès verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, de la séance extraordinaire du 29 septembre 2025. Résolutions 43-09-2025 à 51-09-2025 inclusivement.
4. Ratification des comptes à payer.
5. Relevé des heures travaillées de Bernard Davidson pour les mois de septembre et octobre 2025.
6. Suivi des opérations et des dossiers depuis la dernière séance.
7. Gestion des bacs sur l'ensemble du territoire de la régie (suivi du dossier).
- 8- Collecte des matières résiduelles édifices publics du gouvernement.
- 9- Résolution autorisant la signature du renouvellement de l'entente avec Éco Entreprises Québec.
- 10- Recyc-Québec – Programme d'aide financière.
- 11- Résolution pour achat d'un ordinateur portable.
- 12- Résolution fixant le coût du service de collectes pour Barkmere pour l'année 2026
13. Calendrier et lieu des séances du conseil d'administration pour 2026.
- 14- Nomination d'une remplaçante au poste de dga.
- 15- Souper annuel de reconnaissance pour les employés.
- 16- Affaires nouvelles.
- 17- Période de question (s).
- 18- Levée de la séance.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

- Adoptée à la majorité

5. RELEVÉ DES HEURES DE BERNARD DAVIDSON POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Pour le mois de septembre un total de 35 hres 30 minutes, soit une moyenne de 8,875 hres/semaine et pour le mois d'octobre un total de 60 heures pour une moyenne de 12 hres/semaine représente les heures travaillées de Bernard Davidson.

6. SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES DOSSIERS

Le Coordonnateur fait état des diverses opérations, bris et un suivi des divers dossiers depuis la dernière séance. De plus, il dresse un compte-rendu du projet d'installation d'un abri commercial qui est complété à un coût moindre que le budget autorisé. Sur ce projet, la régie devra se procurer une bonne souffleuse et un bruleur au diésel pour dégeler occasionnellement le mécanisme robotisé des camions.

7. GESTION DES BACS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGIE

Ce dossier est reporté à la séance de janvier 2026.

8. COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT

Considérant les taxes de compensation de services que le gouvernement verse aux municipalités pour les services municipaux, cela pourrait avoir pour effet dans un avenir rapproché que des demandes de collectes soient demandées à la régie pour certains bâtiments gouvernementaux.

9. RÉSOLUTION 55-11-2025 AUTORISANT LA SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC ÉEQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le coordonnateur/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest l'entente finale de partenariat entre Éco Entreprises Québec et la régie.

Adoptée à l'unanimité

11. RÉSOLUTION 56-11-2025 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

DE procéder à l'achat d'un ordinateur portable avec configuration répondant aux besoins de la régie auprès de la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

11. RÉSOLUTION 57-11-2025 FIXANT LE COÛT DU SERVICE DE COLLECTES POUR BARKMERE EN 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoit Drouin

QUE le coût du service de collecte des bacs pour 2026 pour la section de la municipalité de Barkmere desservie par la régie soit majorée du taux 2,6%, soit le taux d'inflation applicable pour le Québec.

Pour les années à venir le taux d'inflation serait celui en vigueur au mois d'août de l'année en cours pour le Québec.

Adoptée à la majorité

13. RÉSOLUTION 58-11-2025 CALENDRIER ET LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le calendrier des séances à venir en 2026 soit le suivant :

12 janvier 9 mars 11 mai 13 juillet

14 septembre 28 septembre 9 novembre

Les séances se tiendront à 13h30 à la salle arrière de l'église de Saint-Rémi.

Adoptée à la majorité

14. NOMINATION D'UNE REMPLAÇANTE AU POSTE DE DGA

Ce sujet demeure en attente, et aux démarches à venir. Possibilité qu'une séance extraordinaire doit être convoquée à cet effet.

Adoptée à la majorité

15. RÉSOLUTION 59-11-2025 SOUPER ANNUEL DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

D'AUTORISER les déboursés pour un souper reconnaissance des employés de la régie sans accompagnement.

Adoptée à la majorité

PROBLÉMATIQUES DE COLLECTES SAISON HIVERNALE

Lors de la première chute de neige mardi le 11 novembre dernier, nous avons éprouvé de sérieuses difficultés à effectuer certaines collectes. En particulier sur le territoire de Arundel et de Amherst. Une rencontre devrait se tenir sous peu avec les divers intervenants afin de mettre en place des solutions.

Dans l'éventualité où les chemins ne seraient pas suffisamment sablés il pourrait arriver que la collecte ne soit pas effectuée. Il en va de la sécurité des chauffeurs, des usagers de la route et la régie ne peut prendre le risque d'endommager ou de perdre un camion.

Monsieur Drouin suggère qu'un circuit de collecte puisse être mis en place et soumis au service des travaux publics de chaque municipalité.

18- RÉOLUTION 60-11-2025- LEVÉE DE LA SÉANCE

R. 60-11-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la séance soit levée.

Il est 15h 20

Adoptée à la majorité

Je, M. André Ste-Marie atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Président

Secrétaire-trésorier